

La séance est ouverte à **18h10** sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **15** membres présents.

**Secrétariat de séance :**

M<sup>me</sup> GALTIER assure le secrétariat de séance.

**ORDRE du JOUR :**

**1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :**

- Ventilation de la Dotation Globale Horaire (D.G.H.)

*Information*

**2 – Gestion matérielle et financière :**

- Contrats et conventions
- Sorties et voyages

*Décision*

*Décision*

**3 – Questions diverses**

M. DEROUIN remet au vote le compte-rendu du CA du 08 décembre 2022 avec les corrections demandées par M<sup>mes</sup> BRUN et GALTIER :

**Vote :**            Votants :            15            Pour : 15            contre : 0            abstention : 0

Le compte-rendu du CA du 27 janvier sera proposé au vote au CA du mois d'avril.

M. DEROUIN propose d'étudier en 1<sup>er</sup> la partie 2 prévue à l'ordre du jour, *gestion matérielle et financière*.

**I – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE**

**❖ CONTRATS ET CONVENTIONS**

M. DUPLESSIS présente les contrats et conventions suivants :

**CONVENTION LIEE AU TRANSPORT POUR LA SORTIE MANGA'TITUDE :**

Comme chaque année, le Lycée organise le transport en bus pour nos élèves et ceux des collèges Martin NADAUD et Louis DURAND afin de partager les frais.

**Vote :**            Votants :            15            Pour : 15            contre : 0            abstention : 0

**Acte n°4/81 rendu public pour affichage**

**18h20 : arrivée de M. ATHOUMANI**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LA VILLE DE GUERET :**

Cette convention s'appliquera durant toute l'année scolaire 2022-2023.

Étant donné les travaux d'installation de bassins de natation, M<sup>me</sup> GALTIER demande si la plaine de jeux est également mentionnée ?

M. DEROUIN précise qu'elle est mentionnée et que le site sera inaccessible uniquement le temps des travaux (2 x 15 jours).

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0        abstention : 0

**Acte n°4/82 rendu public pour affichage**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION UGAP CONCERNANT LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A PARTIR DE JANVIER 2025 :**

Afin d'anticiper et de faire remonter nos besoins, il est préférable de renouveler dès à présent cette convention.

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0        abstention : 0

**Acte n°4/83 rendu public pour affichage**

### **CONTRAT DUTREIX SCHINDLER POUR LA MAINTENANCE ET L'INSPECTION DE L'ASCENSEUR DU SELF ET DU MONTE-CHARGE MENANT DU BATIMENT B AU SELF :**

La 1<sup>ère</sup> année était gratuite, mais le coût est ensuite assez élevé.

Ces contrats seront donc dénoncés avant la date anniversaire, pour un rattachement au marché régional de maintenance des ascenseurs et monte-charges, marché auquel nous adhérons déjà pour les ascenseurs du lycée.

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0        abstention : 0

**Acte n°4/78 rendu public pour affichage**

### **MODIFICATION DE BUDGET POUR LA SORTIE GEOLOGIQUE EN LOZERE :**

55 élèves étaient prévus au départ ; ils ne seront finalement que 42 élèves partants, ce qui porte la participation des familles à 289.00 € (au lieu de 273.00 €).

Cela modifie également le coût pour le Lycée.

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0        abstention : 0

**Acte n°4/79 rendu public pour affichage**

### **BUDGET DEFINITIF DU SEJOUR FACULTATIF DE SKI PLAGNE 1800 :**

La participation des familles a été réduite à 433.00 € grâce aux actions menées par les élèves et les professeurs d'EPS ainsi que par la participation financière de l'Association Sportive au coût du transport.

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0        abstention : 0

**Acte n°4/80 rendu public pour affichage**

M<sup>me</sup> OLIVIER demande ce qui l'en est de la sortie prévue le 14 mai 2023 à l'Opéra de LIMOGES.

Elle présente un tableau réalisé par M<sup>me</sup> MONVILLE en accord avec M. DEROUIN.

La participation des familles serait de 10.00 € pour le transport.

Si les 29 élèves prévus partent, les crédits théâtre prendraient en charge une partie du transport, les entrées sont prises en charge par le Pass Culture.

## **BUDGET DE LA SORTIE FACULTATIVE A L'OPERA DE LIMOGES :**

La participation des familles serait donc de 10.00 € pour le transport.

**Vote :**            Votants :        16        Pour : 16        contre : 0                    abstention : 0

**Acte n° 4/84 rendu public pour affichage**

## **II – ORGANISATION ET ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

M. DEROUIN explique que nous disposons d'une Dotation Globale Horaire (DGH) de **961,19** dont **855,5 Heures-poste** et **105,69 HSA** pour préparer la rentrée 2023.

M. DEROUIN présente sa proposition de répartition de cette DGH sur les différents niveaux et les différentes disciplines en tenant compte des horaires officiels et des demandes locales.

En Philosophie, sera demandé un Complément de Service Reçu de 9h.

En Latin, il y aura un regroupement 1<sup>re</sup>/terminale car il n'y a qu'une seule élève passant de 1<sup>re</sup> en terminale.

En Lettres, M. DEROUIN a pu positionner pour le moment 1h d'Accompagnement Personnalisé en 1STMG pour chacune des deux classes, afin de créer de meilleures conditions pour préparer l'examen.

En Allemand, les effectifs sont en baisse et nous perdons un groupe. M<sup>me</sup> Arnould fera donc un Complément de Service Donné de 6h dans un autre établissement.

En Anglais, on prévoit des groupes à effectifs réduits en 2<sup>nde</sup> et en filière générale mais pas de possibilité pour le moment de le faire en STMG. A réétudier en juillet.

En espagnol, sera demandé un Complément de Service Reçu de 9h comme cette année.

En Italien, M<sup>me</sup> LE-QUILLIEC fera un Complément de Service Donné de 6h dans un autre établissement, probablement au Lycée Jean FAVARD.

En Histoire-géographie, M. JENNER fera un Complément de Service Donné de 6h dans un autre établissement.

En Mathématiques, une note ministérielle demande à ce que soit mis en place 1h de consolidation dans cette discipline pour les élèves qui apparaîtraient en grande difficulté à l'issue des évaluations de 2<sup>nde</sup> en mathématiques.

1h pour 3 classes si on se base sur une vingtaine d'élèves potentiellement concernés.

En 1<sup>ère</sup>, mise en place d'1h30 de mathématiques dans le tronc commun pour les élèves qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques.

M. BARZU ferait donc un Complément de Service Donné de 3h30 dans un autre établissement.

En Enseignement scientifique, les élèves suivront tous 1h en physique-chimie et 1h en SVT.

En Physique-Chimie, pas de Complément de Service Donné en 2023-2024.

En SVT, pas de Complément de Service Reçu car il y a un peu moins de demande sur les groupes de spécialité.

En EPS, regroupement des élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale en option EPS. Les effectifs sont amoindris du fait que les élèves choisissant la spécialité EPPCS doivent abandonner l'option.

Complément de Service Reçu de 7h ou 4h, en fonction du résultat de mutation d'un professeur agrégé.

En Economie-gestion, les nombreuses HSA ont été acceptées par les professeurs. Des heures en cycle terminal et en BTS génèrent un nombre important d'heures de pondération, qui pourrait expliquer la possibilité d'absorption de ces HSA.

Pour le moment, M. DEROUIN positionne 1h de dédoublement en Science de Gestion en 1STMG, 5h en classe entière et 1h dédoubleée.

Au Lycée, des heures sont destinées à l'accompagnement à l'orientation :

- **2<sup>nde</sup>** : 1h par Professeur Principal et par classe chaque semaine ;
- **1<sup>ère</sup>** : 0.5 h par Professeur Principal et par classe chaque semaine ;
- **Terminale** : 0.5h par Professeur Principal et par classe chaque semaine

Marge d'autonomie restante pour les ajustements de juillet :

- **HP** : 2h50
- **HSA** : 3h13

M. DEROUIN conclut sa présentation en précisant qu'il a pu conserver l'ensemble de l'offre actuelle (*options, sections*).

Il y aura 25 heures de Complément de Service Reçu.

M. GAS fait remarquer que la répartition des apports enseignants entre l'option A et l'Option B n'est pas correcte, même si le total reste inchangé.

Les heures d'économie-Gestion option A et B ont fait l'objet d'une ventilation ne correspondant aux options A et B.

En effet, elles correspondent aux heures affectées aux matières professionnelles et « Culture générale et expression » pour la 1<sup>ère</sup> année de la STS GPME à l'option A (22,5H) alors que celles de 2<sup>ème</sup> année ont été affectées à l'option B (22H), soit 44,5H.

Dans la réalité, même si certaines matières ne sont pas fléchées par option (GEJM, management...), les enseignants de l'option B en BTS ont 30H00 sur les deux années en STS GPME (17 en 1<sup>ère</sup> année et 13 en 2<sup>ème</sup> année) alors que ceux de l'option A ont 14,5 heures. On retrouve donc nos 44,5H du tableau.

M. DEROUIN explique que cette répartition est proposée pour le moment mais qu'elle pourra être adaptée le cas échéant.

M<sup>me</sup> Olivier demande à M. DEROUIN de préciser quelles sont les prévisions de groupes de spécialité pour 2023-2024.

M. DEROUIN présentent les tableaux concernant les choix de spécialités des élèves actuellement en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> pour l'an prochain.

Choix prévisionnels suite à un sondage nominatif.

M. DUCHIER fait remarquer qu'environ 30 élèves n'ont pas répondu.

M. DEROUIN reconnaît qu'il y aura des ajustements à prévoir en fonction des choix définitifs des élèves. Il a une petite marge d'autonomie et il se garde la possibilité de revenir sur certains dédoublements en 1STMG si cela est nécessaire.

M<sup>me</sup> GALTIER demande si, dans le cas où nous devrions ouvrir un groupe de spécialité supplémentaire, il ne serait pas plutôt possible de demander une rallonge d'heures au rectorat ?

M. DEROUIN pense que ces heures seraient alors des HSA et non des Heures poste.

M. DEROUIN pense qu'au regard de son expérience de l'an passé, on peut s'attendre à une variation des choix des élèves de l'ordre de 5%.

Nous sommes dans un contexte de restriction de postes : l'académie de LIMOGES perd 18 postes pour 2023-2024.

Mais le lycée n'en perd aucun.

### III – QUESTIONS DIVERSES

***La Région va-t-elle enfin prendre en charge les factures d'entretien du réseau de chaleur ? La Région a-t-elle abondé le budget du lycée pour lui permettre de faire face à l'ensemble de ses dépenses ?***

Suite à une réunion le 27 janvier 2023, les responsables de la Région présents ce jour-là ont reconnu que la Région aurait dû prendre en charge les dépenses liées au réseau de chaleur en 2022 à hauteur de 50 000.00 €.

Ils ont demandé à ce que le Lycée fournisse les factures, ce qui a été fait.

Pour le moment, aucun versement supplémentaire de la part de la Région n'a été reçu par le Lycée.

Par ailleurs, la Région a également reconnu qu'elle aurait dû prendre en charge via la DGF de 2023 le coût du contrat SSI (*alarme et sécurité*).

***Peut-on faire plus de groupes et ainsi réduire les effectifs par groupe afin de mieux répondre aux besoins des élèves de la filière STMG ?***

M. DEROUIN explique qu'il a positionné un certain nombre de dédoublements demandés en Conseil pédagogique.

Il n'a pas pu répondre favorablement à la demande en anglais.

Et ces aménagements sont suspendus aux éventuelles variations d'effectifs des groupes de spécialité en juillet.

M<sup>me</sup> VEDRENNE regrette que la logique du rectorat ne soit que comptable.

La ventilation des heures est très technique et ne permet pas d'aborder le fond du problème qui relève des conditions d'apprentissages des élèves.

M. DEROUIN rappelle que cet exercice de ventilation permet au rectorat de prévoir les postes à supprimer et à créer en prévision du mouvement de mutation des personnels.

C'est pour cette raison qu'il ne le présentera au vote qu'en juillet lorsque les effectifs seront stabilisés.

Lecture par M<sup>me</sup> VEDRENNE de la déclaration des personnels enseignants et d'éducation concernant la Dotation Globale Horaire, jointe au PV.

M<sup>me</sup> BARRET, représentante des parents d'élèves, demande des précisions sur le nombre de classe prévues l'an prochain en 1STMG.

M. DEROUIN présente le détail des effectifs prévisionnels pour 2023-2024 par niveaux.

M<sup>me</sup> GALTIER regrette la précocité de cet exercice de répartition, qui est de fait un peu illusoire car tout le monde sait pertinemment que les variations d'effectifs changeront la donne en juillet.

Lecture par M. GAS de la motion concernant la baisse de capacité des BTS NDRC, jointe au PV.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H33.**



**La secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Stéphanie Galtier'.

**Stéphanie GALTIER**

**DECLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION**

Nous dénonçons l'insuffisance de la dotation horaire globale (DHG) allouée pour la rentrée prochaine au Lycée Pierre BOURDAN. La DHG ne correspond pas à nos besoins, car elle ne nous permet pas de proposer des conditions d'apprentissage satisfaisantes aux élèves, garantes de leur réussite, les cours à effectifs allégés se raréfiant.

Calculée à minima, elle aura des conséquences négatives sur nos conditions de travail, et de fait sur les conditions d'apprentissage et de travail des élèves :

- multiplication des barrettes pour accueillir des élèves de plusieurs classes dans un même cours, pléthore de services partagés, ce qui contraindra fortement les emplois du temps ;
- des répercussions inévitables sur les emplois du temps des élèves et sur leur accompagnement, impossibilité de mettre en place des activités sur la pause méridienne ;
- de moins en moins de petits groupes dans les différentes disciplines, et plus aucun dédoublement en BTS NDRC.

Cette DGH comprend par ailleurs une part très importante d'heures supplémentaires (11% de la DGH) au détriment des heures-postes.

En conséquence, nous demandons une augmentation du nombre d'heures postes pour la rentrée 2023 afin de couvrir les besoins réels, à minima : des dédoublements, notamment en série STMG, en accompagnement personnalisé en français en 1<sup>ère</sup>... mais aussi pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation en terminale et face aux exigences du bac.

Enfin, nous regrettons l'absence de vote sur la répartition de la DGH.



## DECLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION

**Les enseignants dénoncent la baisse de la capacité d'accueil** (de 35 à 24 étudiants) en Section de Technicien Supérieur Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) du Lycée Pierre BOURDAN décidée par le rectorat pour la prochaine rentrée.

**Cette décision détériore les conditions d'apprentissage des étudiants** : tous les enseignements auront lieu désormais en **classe entière**. Les dédoublements qui leur permettaient de travailler dans un effectif réduit sont ainsi supprimés, que ce soit en langue, en français ou dans les matières professionnelles. Ainsi par exemple, un seul enseignant va devoir assurer l'encadrement de la classe en digitalisation, matière dans laquelle les étudiants doivent apprendre à manipuler des logiciels spécialisés ; en langue, fini le dédoublement d'une heure qui permettait aux étudiants de prendre davantage la parole ; un enseignant va devoir assurer le suivi de deux fois plus d'étudiants en stage, rendant ce suivi moins personnalisé qu'il ne l'était jusqu'alors ; les simulations professionnelles seront beaucoup plus compliquées à mener en classe entière et donc moins formatrice pour les étudiants...

Pour rappel, alors que la réforme du BTS NDRC devait se mettre en place, la section est montée en capacité d'accueil à la rentrée 2018 (suite à une décision du même Rectorat), amenant le lycée à investir pour pouvoir accueillir les étudiants (35 étudiants en 2018, 30 en 2019, 34 en 2020) : achat de mobilier, adaptation des salles (création d'une grande salle de classe à partir de deux salles) ... L'équipe pédagogique s'est également largement investie pour pouvoir proposer les meilleures conditions d'accueil, trouver des actions professionnelles et des stages à tous.

La baisse des effectifs accueillis depuis deux ans au Lycée (24 étudiants en 2021, 25 étudiants en 2022) est concomitante avec l'ouverture d'une même section en formation initiale à Limoges et d'un centre de formation privé en alternance. Même si le rectorat n'y voit aucun lien de causalité, la réalité est là : la section n'accueille plus aucun étudiant venant de Limoges.

Face à cette situation, l'équipe pédagogique a réagi en proposant d'ouvrir la formation en alternance pour maintenir ses effectifs au-delà de 24. Elle s'est engagée dans de nombreuses démarches pour renforcer les liens avec le tissu économique local et trouver de nouvelles entreprises partenaires, en vue de pouvoir trouver des entreprises terrain d'accueil pour des alternants (notamment avec la pépinière d'entreprises de La Souterraine).

Les enseignants souhaitent le maintien des effectifs au-delà de 24 pour la classe de 1<sup>ère</sup> année de STS NDRC à la rentrée 2023 et, par conséquent, le dédoublement des horaires.

